



ANNEE SCOLAIRE 2009-2010

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE – SITE JEAN XXIII

Chers Parents,

A partir de septembre 2009, La Base Coordination réorganise ses services juridiquement et administrativement :

- l'asbl Fanfreluches prend en charge le temps de l'accueil extrascolaire de tous les enfants en maternelle.
- l'asbl La Base prend en charge le temps de l'accueil extrascolaire de tous les enfants en primaire.
- l'asbl Basenvol prend en charge l'école de devoirs.

Mais concrètement, vous retrouvez à la rentrée l'équipe que vous connaissez.

Les tarifs ont également été modifiés et sont variables en fonction du nombre d'enfants dans la famille.

Nous vous invitons à lire attentivement ce dossier qui vous donne tous les renseignements utiles et modalités pratiques de l'accueil que nous assurons au sein du collège Jean XXIII.

Pour que l'inscription de votre enfant soit complète, veuillez à nous remettre les TROIS documents suivants :

- * la fiche d'inscription individuelle ;
- * la fiche d'inscription 915F pour l'accueil d'enfants de 0 à 12 ans *sauf si vous nous avez déjà remis ce document en 2009* ;
- * une attestation d'allocations familiales couvrant l'année civile 2009 ou une copie d'un extrait de compte de 2009 où apparaît le versement de votre caisse d'allocations familiales *sauf si vous nous avez déjà remis ce document en 2009*.

Ces documents sont indispensables du fait que nos asbl sont en partie subsidiées par le FESC, Fonds d'Equipements et des Services Collectifs.

Ils vous permettent par ailleurs de bénéficier du tarif correspondant à votre situation familiale. A défaut, il vous sera appliqué le tarif majoré (voir plus loin).

Le bureau est accessible

Du 1er au 31 juillet et du 17 au 31 août 2009
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 16, rue de Chambéry – tél. : 02/6445646

OU

Permanence à l'école :

Le mardi 1/09, le jeudi 3/09, le vendredi 4/09
De 8h00 à 9h00 et de 15h00 à 16h00

La Base asbl – Fanfreluches asbl ✉ rue de Chambéry n°16 à 1040 Etterbeek ☎ 02/644.56.46 📠 02/644.56.47

E-mail : info@labase.be - site internet : www.labase.be

N° de compte Base : 068-2097981-92 N° d'entreprise Base : 0435-786-851

N° de compte Fanfreluches : 068-2224449-72 - N° d'entreprise Fanfreluches : 458221466

Arrondissement judiciaire : Bruxelles

A. ORGANISATION DES SERVICES

1. Accueils

Nous assurons l'accueil de 7h30 à 8h20,
le temps de midi de 11h45(mat)/12h05(prim) à 13h30
l'après-midi de 15h30 à 16h3,
le soir de 16h30 à 18h
et le mercredi de 13h30 à 18h.

Remarque importante :

Au-delà de 18h, chaque 1/4h entamé est pénalisé d'une amende de 10€ payable immédiatement à l'animateur présent. Ce montant constitue une amende de retard et n'intervient pas dans les frais de garde.

2. Repas chauds

Les repas chauds sont fournis tous les jours de la semaine excepté le mercredi.
L'inscription est annuelle par défaut. Vous pouvez la modifier en cours d'année en le communiquant au bureau.
Si vous préférez une inscription mensuelle, vous le mentionnez sur la fiche d'inscription et tous les mois, vous recevrez un formulaire d'inscription-repas chaud en même temps que les factures, à nous remettre complété pour le 20 de chaque mois. Vous recevrez également le menu du mois à venir.

Remarque importante :

- L'annulation des repas chauds doit être faite au plus tard pour 9h le jour-même. A défaut, le repas sera facturé car il ne nous sera plus possible de le décommander.
- Il est possible que l'organisation des repas soit légèrement modifiée à la rentrée. Nous vous en avertirons dès que possible.

3. Ecole de devoirs

Cette année, l'école de devoirs assurée par l'asbl Basenvol a lieu lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30.

4. Journées d'accueil

Lors des journées pédagogiques de l'école, nous organisons une journée d'accueil, avec inscription préalable au moyen des formulaires distribués à cet effet.
Durant ces journées-là, les repas chauds sont automatiquement annulés.

5. Stages

Nous organisons des stages pour les enfants de 3 à 12 ans pendant les congés scolaires, excepté à Noël et au mois d'août.
Ils se déroulent sur les différents sites d'accueil de nos asbl. Vous trouverez de plus amples renseignements sur notre site internet.
Des bulletins d'inscription sont distribués à l'école en temps voulu.

6. Tarif

Vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif du tarif pour chacun de nos services.

Nouveauté cette année, nous vous proposons des formules forfaitaires :

Le lundi mardi jeudi et vendredi :

Le forfait accueil qui comprend la prise en charge de votre enfant dès 7h30 et jusqu'à 16h30 inclus, y compris le midi pour un montant forfaitaire d'environ 1€ par jour.

L'accueil du soir de 16h30 à 18h pour un montant forfaitaire d'environ 1€ par jour.

L'école de devoirs de 15h30 à 16h30 pour un montant unique de 2 € par jour.

Le mercredi

Le forfait accueil qui comprend la prise en charge de votre enfant dès 7h30 et jusqu'à 13h30 inclus, y compris le midi pour un montant forfaitaire d'environ 1€ par jour.

L'accueil du mercredi après-midi de 13h30 à 18h pour un montant forfaitaire d'environ 2€ par jour.

Les repas chauds sont un supplément de 3 € pour les maternelles et 3.50€ pour les primaires.

Le tarif est variable selon le nombre d'enfants total dans la famille. (0,85€ – 0,95€ – 1,05€)
Le tarif famille de 3 enfants est également appliqué dans les CPAS ou pour les personnes bénéficiant du statut BIM, OMNIO ou de réfugiés politiques, sur présentation d'attestations.

Un tarif majoré est appliqué par défaut si le dossier administratif complet ne nous a pas été rendu, à savoir, par enfant, la fiche d'inscription, le formulaire 915F et une attestation d'allocations familiales (ou extrait de compte reprenant un versement).

B. MODALITES DE PAIEMENT

1. Facturation

Les services d'accueil et de repas sont facturés mensuellement. Les factures sont éditées au cours de la deuxième semaine du mois qui suit les prestations et remises aux instituteurs de chaque classe qui les distribuent aux élèves.

Le délai de paiement est de 8 jours.

En cas de contestation de la facture, vous devez introduire votre réclamation dans les 8 jours ouvrables à partir de la date de distribution indiquée sur la facture. Passé ce délai, nous demandons le paiement total de la facture.

Cette année, nous systématisons l'envoi des factures par mail. Veuillez être attentif à indiquer clairement votre adresse mail sur la fiche d'inscription, et à nous communiquer rapidement tout changement à ce sujet s'il y a lieu.

Vous pouvez continuer à recevoir la version papier si vous le souhaitez.

2. Domiciliation

Si vous désirez effectuer vos paiements par domiciliation, veuillez le mentionner sur la fiche d'inscription. Nous vous enverrons ensuite un avis de domiciliation à compléter.

Vous recevrez la facture mensuelle comme mentionné plus haut.

3. Retard de paiement

Les parents qui ne sont pas en ordre de paiement pour l'année scolaire 2008-2009 doivent IMPERATIVEMENT le faire pour le vendredi 21 août 2009 au plus tard sous peine de refus d'inscription.

Après deux rappels de factures impayées, votre enfant ne pourra plus participer à nos activités ni prendre de repas chaud et ce, jusqu'au paiement complet de vos factures, sauf dérogation accordée par la direction.

Dans tous les cas, il est préférable de prendre contact avec le bureau.

4. Provision

Une provision est demandée par enfant et est OBLIGATOIRE. Elle sera déduite de la dernière facture du mois de juin.

Le montant est de 15€, 30€ ou 45€, déterminé sur base de la participation moyenne de l'enfant à nos activités durant l'année précédente. Pour les nouveaux inscrits, elle s'élève à 15€.

Elle doit être payée pour le lundi 7 septembre au plus tard.

Les paiements peuvent se faire :

- En liquide au bureau aux heures de permanence :
 - Les mercredis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
- Par virement au n° de compte de La Base : 068-2097981-92 pour les primaires ;
 - Et au n° de compte de Fanfreluches : 068-2224449-72 pour les maternelles.

5. Attestation fiscale

Dans le courant du mois de mai, nous éditons les attestations fiscales relatives aux frais de garde de l'année précédente. Veuillez noter que les frais de repas chauds n'en font pas partie. Les attestations seront distribuées via l'école. Pour éviter pertes et oublis, vous serez informés de la date de distribution. Dans les situations de parents séparés, il est de votre responsabilité de transférer l'attestation à l'autre parent si elle lui revient.

En vertu de la législation fiscale, les deux conditions suivantes doivent impérativement être remplies pour bénéficier de la déductibilité des frais de garde :

- Premièrement, être la personne qui a officiellement la charge fiscale de l'enfant ;
- Deuxièmement, avoir effectivement payé les frais de garde.

En conséquence, l'attestation fiscale sera établie au nom de la personne qui aura réglé les factures en 2009, après vérification auprès de notre comptabilité. Pour autant que le dossier de l'enfant soit en ordre de paiement également.

REMARQUES PARTICULIERES

Nous insistons sur le fait que tout changement de situation, d'inscription ou autre doit être signalé sans tarder **au bureau** des asbl et NON aux animateurs ni aux instituteurs. Ceci est essentiel pour la bonne organisation générale !

En cas de difficultés financières, prenez contact avec le bureau pour envisager ensemble des solutions satisfaisantes pour tous.

TARIF PRESTATIONS SITE JEAN XXIII - ANNEE SCOLAIRE 2009-2010		
	Quand?	Prix / enfant
Forfait accueil Encadrement + soupe Lun – Mar – Jeu - Ven	De 7h30 à 8h20 De 11h45(mat)/12h05(prim) à 13h30 De 15h30 à 16h30	A. 1,05€ pour une famille de 1 enfant B. 0,95€ pour une famille de 2 enfants C. 0,85€ pour une famille de 3 enfants
	Si dossier pas en ordre	Tarif majoré : 2€
Accueil soir Lun – Mar – Jeu - Ven	De 16h30 à 18h	A. 1,05€ pour une famille de 1 enfant B. 0,95€ pour une famille de 2 enfants C. 0,85€ pour une famille de 3 enfants
	Si dossier pas en ordre	Tarif majoré : 2€
Forfait Accueil Mercredi	De 7h30 à 8h20 De 11h45(mat)/12h05(prim) à 13h30	A. 1,05€ pour une famille de 1 enfant B. 0,95€ pour une famille de 2 enfants C. 0,85€ pour une famille de 3 enfants
	Si dossier pas en ordre	Tarif majoré : 2€
Mercredi Après-midi	De 13h30 à 18h	A. 2,10€ pour une famille de 1 enfant B. 1,90€ pour une famille de 2 enfants C. 1,70€ pour une famille de 3 enfants
	Si dossier pas en ordre	Tarif majoré : 4€
Ecole de devoirs	De 15h30 à 16h30	2€
Repas chauds	Maternelles	3,00€
	Primaires	3,50€

Au-delà de 18h, amende de retard de 10€ par 1/4h entamé.
Les parents émergeant au CPAS, BIM, OMNIO ou réfugiés politiques paient le tarif C sur présentation d'une attestation.



FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

SITE JEAN XXIII - ANNEE SCOLAIRE 2009-2010

Je soussigné(e) , parent de
 Nom et prénom de l'enfant:
 Adresse de l'enfant:.....

 Classe:

Inscris mon enfant aux prestations mentionnées ci-dessous,
 Déclare avoir pris connaissance de l'organisation des asbl La Base, Fanfreluches et Basenvol, effective
 dès le 1^{er} septembre 2009,
 Et m'engage à payer 15,00 € de provision pour le jeudi 10 septembre 2009 sur le compte Base n°068-
 2097981-92 pour les Primaires ou compte Fanfreluches n°068-2224449-72 pour les Maternelles.
 Si remboursement nécessaire, cela se fera sur le compte n°
 Au nom de

La facturation doit être adressée à:
 Nom et prénom :.....
 Adresse :
 CP et commune :.....

OU
 Je désire recevoir les factures par mail à l'adresse suivante:
 E-mail en majuscule :

Je souhaite payer les factures par domiciliation OUI / NON *Biffer mention inutile*

J'autorise l'asbl La Base Coordination à utiliser les photos où figurerait mon enfant à des fins
 uniquement professionnelles, sur le site Internet et les différents sites d'exploitation des asbl.
 OUI / NON *Biffer mention inutile*

INSCRIPTION AUX ACCUEILS

Accueil	Lun	Mar	Jeu	Ven
Matin/midi/après-midi				
Soir				
Ecole de devoirs				

Accueil	Mer
Matin/midi	
Après-midi	

INSCRIPTION AUX REPAS CHAUDS

Début lundi 7 septembre

Je désire une inscription mensuelle :
 OUI / NON *Biffer mention inutile*

	Lun	Mar	Jeu	Ven
Repas chauds				

Repas avec porc / Repas sans porc *
 **Biffer mention inutile*

DATE :
SIGNATURE :

RÉSERVÉ À L'A.S.B.L.

Identité du promoteur :

.....
.....
.....

Fiche d'inscription pour l'accueil d'enfants de 0 à 12 ans

1. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom et prénom de l'enfant :

Adresse et numéro de téléphone du domicile :

.....
.....
.....
.....

Date de naissance :

2. RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX

Nom et prénom du père :

Adresse du père :

.....
.....

Travaille comme : INDÉPENDANT/SALARIÉ/FONCTIONNAIRE STATUAIRE/FONCTIONNAIRE CONTRACTUEL *

Nom et numéro de téléphone du lieu
de travail du père :

* Biffer les mentions inutiles

Nom et prénom de la mère :

Adresse de la mère :

.....

.....

Travaille comme : INDÉPENDANT/SALARIÉ/FONCTIONNAIRE STATUAIRE/FONCTIONNAIRE CONTRACTUEL *

Nom et numéro de téléphone du lieu
de travail de la mère:

Nombre d'enfants dans le ménage
+ date de naissance :

Êtes-vous : UNE FAMILLE TRADITIONNELLE/UNE FAMILLE MONOPARENTALE/UN MÉNAGE COHABITANT
(avec un autre partenaire)

Nom de la caisse d'allocations
familiales :

N° de dossier :

Bénéficiez-vous du statut OMNIO/BIM ou d'allocations du CPAS ?

Oui / Non*

Si oui, veuillez nous en fournir une attestation.

Je soussigné(e), parent de l'enfant, déclare sur l'honneur que toutes les informations ci-dessus sont correctes et qu'elles seront confirmées par les attestations réclamées par le promoteur (allocations familiales, charges familiales, statut OMNIO, BIM...). A défaut, j'autorise le promoteur à demander lui-même aux autorités compétentes les documents manquants. Si une de ces données changeait, je le ferais savoir le plus rapidement possible.

Je joins à la présente une attestation d'allocations familiales couvrant l'année civile 2009 ou une copie d'un extrait de compte sur lequel apparaît un versement.

Date + signature

* Biffer les mentions inutiles